

# Réunions de 2020 avec les organismes de réglementation

## Résumé des thèmes clés, des observations et des conclusions

Mars 2021



**FAIRNESS** COMMISSIONER

COMMISSAIRE À L'ÉQUITÉ

# Objectif de la présentation

- Mettre en évidence les renseignements que le Bureau du commissaire à l'équité (BCE) a recueillis auprès des organismes de réglementation lors de ses récentes réunions annuelles avec eux.
- Dégager les thèmes clés, les observations et les conclusions en fonction des commentaires recueillis.
- Examiner de quelle manière utiliser ces renseignements afin d'éclairer les activités et les pratiques exemplaires du programme.

# Contexte

- Dans le cadre de ses pratiques actuelles, le BCE rencontre chaque année chacun de ses 40 organismes de réglementation, généralement en fin d'année civile.
- Les parties profitent de cette réunion pour discuter du contenu du dernier rapport sur les pratiques d'inscription équitables de l'organisme de réglementation, ainsi que des difficultés rencontrées par l'organisme de réglementation dans ses activités et de ses pratiques recommandables (exemplaires).
- Ces forums permettent également au BCE de définir ses priorités pour l'année à venir.

# Thèmes et observations

- En guise de contexte, les organismes de réglementation ont fourni les renseignements indiqués dans ce résumé de manière spontanée et non en réponse à une série de questions normalisées du BCE. Il est donc possible que d'autres organismes de réglementation aient adopté des pratiques similaires sans pour autant les avoir signalées au BCE.
- Les documents fournis ont été regroupés selon cinq thèmes.

## Programmes de lutte contre le racisme et pour l'inclusion

- Parmi les organismes de réglementation, 68 p. 100 ont mis en place une forme de *stratégie ou d'initiative de lutte contre le racisme et pour la diversité et l'inclusion*. Les approches vont de l'obligation de suivre une formation pertinente à la constitution d'un comité dédié au sujet, en passant par l'embauche d'un responsable ou d'un consultant en matière de diversité et d'inclusion aux fins d'élaboration d'une stratégie.
- Toutefois, un nombre relativement faible d'organismes de réglementation (8 p. 100) recueillent des données fondées sur la race ou des données démographiques. Parmi ceux qui le font, on trouve les comptables, les architectes et les ergothérapeutes. La collecte de ces données fournit à ces organismes de réglementation un cadre plus probant à partir duquel ils peuvent prendre des décisions en matière d'équité.

# Thèmes et observations (suite)

- En outre, 15 p. 100 des organismes de réglementation ont lancé des *initiatives centrées sur les Autochtones*. Il s'agit notamment de fournir des renseignements ciblés aux organismes autochtones, de créer une norme axée sur les compétences pour les questions relevant des instances autochtones et de mettre en place une voie d'accès à l'inscription pour les Autochtones. Les organismes de réglementation qui ont présenté ces travaux supervisent les professions suivantes :
  - techniciens en ingénierie - forestiers
  - avocats/parajuristes - ergothérapeutes
  - psychothérapeutes - pharmaciens.

# Thèmes et observations (suite)

## Gestion des risques

- Parmi les organismes de réglementation, 38 p. 100 déclarent intégrer régulièrement les *principes de gestion des risques* dans leurs processus d'inscription ou d'autres aspects de leurs opérations. Les professions suivantes figurent parmi les exemples les plus remarquables :
  - Diététiciens : Les décisions d'inscription sont prises selon un cadre de gestion des risques (réduction des dommages). L'ordre s'est engagé à mettre en place une réglementation fondée sur les risques et à poursuivre l'élaboration d'outils d'évaluation des risques. Son objectif est de faire en sorte que, d'ici 2024, les risques prennent une place prépondérante dans toutes les décisions de l'ordre.
  - Kinésiologues : L'ordre a élaboré un plan de gestion des risques qui comporte des matrices de risques et confie à une ressource interne l'évaluation des risques dans des domaines spécifiques. Son coordinateur des inscriptions et des examens est également responsable de l'identification des facteurs de risque liés aux responsabilités du portefeuille et de la mise en œuvre, de l'évaluation et de l'ajustement des stratégies d'atténuation des risques.
  - Sages-femmes : L'ordre a récemment terminé un programme de liste de vérification concernant l'évaluation des risques élaboré par la Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (HIROC). Cette liste de vérification met l'accent sur le caractère équitable et la cohérence de la mise en œuvre des pratiques en matière d'inscription et d'octroi de permis.

# Thèmes et observations (suite)

## TI et modernisation numérique

- Les organismes de réglementation sont 68 p. 100 à avoir pris des initiatives de *modernisation technologique ou investi dans l'infrastructure de TI ou numérique* (ce qui inclut principalement l'élaboration de stratégies de gestion des données).

## Examen clinique objectif structuré (ECOS)

- Sur les 26 ordres de réglementation des professions de la santé, 42 p. 100 ont indiqué avoir dû annuler leurs examens cliniques ou ECOS en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, ils sont seulement 12 p. 100 à envisager activement des technologies permettant de migrer vers une plateforme virtuelle. Ces ordres sont chargés de la réglementation des physiothérapeutes, des optométristes et des infirmières.

# Thèmes et observations (suite)

## Amélioration des résultats pour les personnes formées à l'étranger

- Parmi les organismes de réglementation, 48 p. 100 ont partagé des initiatives/activités visant à améliorer les résultats et le parcours des personnes formées à l'étranger. Voici quatre exemples :
  - *Comptables* : L'organisme de réglementation a lancé une nouvelle procédure de demande en ligne pour les demandeurs formés à l'étranger. Les demandes de ce type sont traitées par des équipes d'inscription formées à cet effet. L'équipe chargée de l'inscription se réunit chaque semaine avec le registrateur de la profession afin d'examiner les dossiers des demandeurs formés à l'étranger et les politiques applicables.
  - *Diététiciens* : L'ordre a déterminé que sa Reconnaissance des acquis est une méthode plus efficace pour évaluer les compétences qu'une approche sur papier. La méthode de la Reconnaissance des acquis mesure plus précisément les lacunes des demandeurs en matière de compétences et permet à l'ordre de fournir des directives plus ciblées sur la façon de les combler.
  - *Pharmaciens* : L'ordre a révisé ses exigences en matière de formation pratique structurée pour les personnes formées à l'étranger afin de permettre aux demandeurs de démontrer leurs compétences sur une période plus courte.
  - *Enseignants* : L'ordre effectue des présentations aux organismes communautaires de l'Ontario, aux groupes de nouveaux arrivants et aux associations culturelles ou ethniques pour expliquer ses exigences en matière d'inscription.

# Pratiques novatrices et/ou exemplaires

- Le BCE a également profité de ces réunions annuelles pour recueillir un large éventail de pratiques exemplaires innovantes qui peuvent être regroupées en six catégories générales :
  1. Examens virtuels
  2. Service à haute interaction pour les auteurs d'une demande et les personnes formées à l'étranger
  3. Pratiques d'inscription plus rapides
  4. Pratiques d'inscription inclusives
  5. Intervention et planification dans le cadre de la pandémie
  6. Mécanismes de responsabilisation des fournisseurs de services tiers

# Exemples de pratiques novatrices et/ou exemplaires

## Examens virtuels

- L'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie prévoit de mettre en place un examen clinique objectif structuré (ECOS) virtuel en 2021. L'examen sera virtuel et « sans contact », car les candidats et candidates interagiront avec un patient standardisé par l'intermédiaire d'un logiciel de réunion à distance.
- Huit sessions du nouvel examen seront organisées en 2021 afin de rattraper le retard découlant de l'annulation de la composante clinique de 2020, en plus de la demande habituelle. Les résultats seront enregistrés afin d'assurer l'équité et la validité de l'examen. Le premier d'une série de quatre examens cliniques à distance de l'ACORP se tiendra sur deux jours, en juin 2021.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Melissa Collimore en envoyant un courriel à [mcollimore@collegept.org](mailto:mcollimore@collegept.org).**

## Service à haute interaction pour les auteurs d'une demande et les personnes formées à l'étranger

- Les Chartered Professional Accountants of Ontario ont lancé une nouvelle procédure de demande en ligne pour les demandeurs formés à l'étranger. Leurs demandes sont examinées par une équipe d'inscription des Chartered Professional Accountants of Ontario responsable et formée pour traiter ce type de demandes et les questions connexes. L'équipe chargée de l'inscription des demandeurs formés à l'étranger se réunit chaque semaine avec le registrateur afin d'examiner les dossiers des candidats formés à l'étranger et les politiques applicables.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Heidi Franken en envoyant un courriel à [hfranken@cpa.on.ca](mailto:hfranken@cpa.on.ca).**

# Pratiques novatrices/exemplaires (suite)

## Pratiques d'inscription plus rapides

- L'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance utilise une liste de diplômés certifiés de chacun de ses ordres de formation afin d'accélérer la reconnaissance des titres d'enseignement.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Cynthia Abel en envoyant un courriel à [cynthiaa@college-ece.ca](mailto:cynthiaa@college-ece.ca).**

## Pratiques d'inscription inclusives

- L'Ordre des vétérinaires de l'Ontario anonymise les renseignements sur les demandeurs, notamment leur nom, leur genre, leur adresse, leur date de naissance et l'établissement d'enseignement d'obtention du diplôme en médecine vétérinaire.
- Cette approche vise à réduire le risque de partialité lors de l'examen de chaque demande par le comité d'inscription de la profession.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez envoyer un courriel à [licensure@cvo.org](mailto:licensure@cvo.org).**

# Exemples de pratiques novatrices et/ou exemplaires (suite)

## Intervention et planification dans le cadre de la pandémie

- L'Ordre des thérapeutes respiratoires de l'Ontario a suivi de près la demande du système de santé concernant ses professionnels pendant la phase initiale de la pandémie, l'année dernière. L'ordre a surveillé les données pertinentes (p. ex., la capacité en lits des unités de soins intensifs) afin d'anticiper les hausses de besoins en main-d'œuvre. Il a également mis en œuvre les changements nécessaires afin de garantir un nombre suffisant de thérapeutes respiratoires.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Lisa Ng en envoyant un courriel à [ng@crto.on.ca](mailto:ng@crto.on.ca).**

## Mécanismes de responsabilisation des fournisseurs de services tiers

- L'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario prévoit de mettre en place des mécanismes pour responsabiliser ses fournisseurs de services tiers en instaurant des réunions régulières avec le ou les fournisseurs, en établissant des normes ou des attentes claires, en examinant les indicateurs de rendement généraux (p. ex., les temps d'attente) et en établissant des indicateurs fondés sur les résultats dans ses ententes avec eux. L'ordre entend mettre en œuvre ces processus d'ici un an.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Suzanne Vogler en envoyant un courriel à [SVogler@cnomail.org](mailto:SVogler@cnomail.org).**

# Conclusions

- Lors de ses réunions annuelles, le BCE a pu dégager les thèmes clés suivants :
  1. Les organismes de réglementation sont sensibles aux besoins particuliers des personnes formées à l'étranger. Environ la moitié du secteur a mis en œuvre des initiatives ciblées visant à améliorer les résultats de ce groupe de demandeurs.
  2. La majorité des organismes de réglementation ont mis en place une forme de stratégie de lutte contre le racisme et l'exclusion ou ont entrepris des initiatives dans ces domaines. Toutefois, seul un très petit segment recueille des données fondées sur la race. Il s'agit d'une caractéristique importante pour les stratégies de lutte contre le racisme et l'exclusion, et le BCE prévoit de fournir des orientations supplémentaires à ce sujet.
  3. De même, seul un petit segment des ordres de santé a étudié les technologies permettant de soutenir les ECOS virtuels. Il s'agit là d'un autre domaine dans lequel il convient de réaliser des investissements et de dispenser des formations.
  4. La majorité des organismes de réglementation ont réalisé (ou sont en train de réaliser) un certain type de modernisation technologique ou ont investi dans une infrastructure informatique/numérique.
  5. De nombreux organismes de réglementation intègrent les principes et les processus de gestion des risques dans leur procédure d'inscription et/ou leurs activités.
- Tous ces progrès sont remarquables, car une grande partie de ces travaux se sont poursuivis au cœur de la pandémie de Covid-19.
- En outre, un grand nombre des initiatives recensées concordent bien avec le nouveau cadre de conformité fondé sur le risque du BCE.
- Le BCE et les organismes de réglementation devront poursuivre la modernisation de leurs capacités de gestion des renseignements et des données afin de mieux enregistrer, surveiller et analyser les données qui représentent un outil essentiel pour la promotion de pratiques d'inscription équitables.